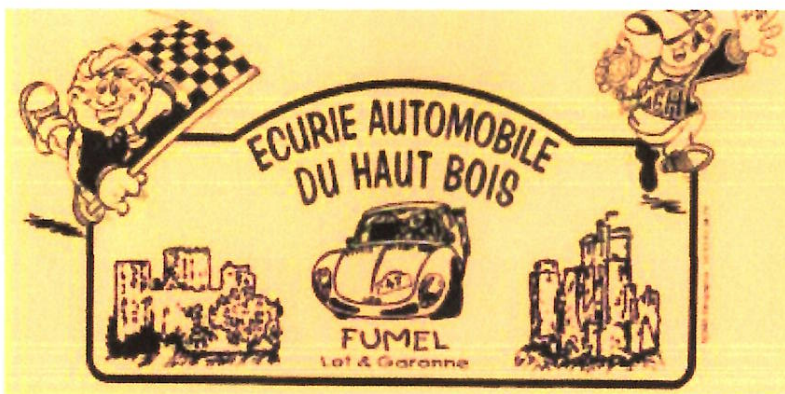


Ce règlement particulier complète le règlement standard des rallyes FFSA.



37 ème Rallye Régional

Sauveterre Vallée de la Lémance

Le 07 et 08 Septembre 2024



PROGRAMME - HORAIRES

Parution du règlement : **19 Juillet 2024**

Ouverture des engagements : **19 Juillet 2024**

Clôture des engagements : **02 Septembre 2024**

Parution du carnet d'itinéraire : **29 Aout 2024**

Dates et heures des reconnaissances : **Le dimanche 01 septembre de 10h00 à 16h00 / Le samedi 07 Septembre de 08h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00, attention à partir de 17h00 reconnaissances des VHRS**

Vérifications administratives le : **07 Septembre de 13h15 à 18h15**

A La Salle des fêtes, 141 Rue de la gare 47500 Sauveterre

Vérifications techniques le : **07 Septembre de 13h30 à 18h30**

A La Salle des fêtes, 141 Rue de la gare 47500 Sauveterre

Heure de mise en place du parc de départ le : **07 Septembre à 13h30**

A La Salle des fêtes, 141 Rue de la gare 47500 Sauveterre

1^{ère} réunion des Commissaires Sportifs le : **07 Septembre à 17h30**

A La Salle des fêtes, 141 Rue de la gare 47500 Sauveterre

Publication des équipages admis au départ le : **07 Septembre à 18h45**

A La Salle des fêtes, 141 Rue de la gare 47500 Sauveterre

Publication des heures et ordres de départ le : **07 Septembre à 18h45**

A La Salle des fêtes, 141 Rue de la gare 47500 Sauveterre

Briefing des pilotes prioritaires écrit remis sous émargement lors des vérifications administratives.

Départ du : **A La Salle des fêtes, 141 Rue de la gare 47500 Sauveterre**

Publication des résultats partiels le : **Dimanche 08 septembre 2024**

A La Salle des fêtes, 141 Rue de la gare 47500 Sauveterre

Arrivée : **A La Salle des fêtes, 141 Rue de la gare 47500 Sauveterre**

Vérification finale le : **08 Septembre A La Salle des fêtes, 141 Rue de la gare 47500 Sauveterre**

Taux horaire de la main d'œuvre : 60 € TTC

Publication des résultats du rallye le : **Dimanche 08 Septembre, 30 minutes après l'arrivée du dernier concurrent en parc fermé, A La Salle des fêtes, 141 Rue de la gare 47500 Sauveterre , sur le site chronolive ainsi que le site FFSA**

Remise des prix le : **Dimanche 08 Septembre, 30 minutes maximum après l'arrivée du dernier concurrent en parc fermé, A La Salle des fêtes 141 Rue de la gare 47500 Sauveterre**

ARTICLE 1P. ORGANISATION

L'Association Sportive Automobile **GASCOGNE AGENAIS** organise :

Le **7^{ème} Rallye régional VHC de Sauveterre Vallée de la Lémance** en qualité d'organisateur administratif. Le présent règlement a été enregistré par la Ligue du Sport Automobile Nouvelle Aquitaine SUD le 05/04/2024 sous le numéro **20** et par la FFSA sous le permis d'organiser numéro **275** en date du 05/04/2024

Comité d'Organisation

ORGANISATEUR TECHNIQUE : Temprano Yannick

Président : **Temprano Yannick**

Membres : **Baras Jean-Pierre / Baras Hélène**

Secrétariat du Rallye, Adresse : **158 Chemin de Brugou 47500 Montayral**

Téléphone : **Temprano Yannick : 06.37.67.74.04**

Mail : **ecurieautoduhautbois-fumel@orange.fr**

Permanence du Rallye : **A La Salle des fêtes, 141 Rue de la gare 47500 Sauveterre**

Lieu, date, horaire : **Les 07 et 08 Septembre 2024 de 8h30 à 20h00**

Organisateur technique

Nom : **Ecurie automobile du haut bois**

Adresse : **158 Chemin de Brugou 47500 Montayral**

Les organisateurs s'engagent à respecter l'ensemble de la réglementation applicable à l'événement prévu et notamment le titre 1^{er} des prescriptions générales édictées par la FFSA

1.1.P. OFFICIELS

Président du Collège des Commissaires Sportifs	Mme. FOURCADE Annie Licence n°15323
Commissaires Sportifs	M. COMBE Robert Licence n°11108 M. PIQUENOT Jérôme Licence n° 184397
Secrétaire du Collège des Commissaires Sportifs	Mme FOURCADE Annie Licence n°15323
Directeur de Course	M. DESMOULINS Roger Licence n°4799
Directeurs de Course Adjoint PC	Mme BOUCHON Françoise ,,,,,,,Licence n°17644
Directeurs de Course Adjoints PC	En cours
Directeurs de Course Adjoints délégués aux ES	
Adjoints à la Direction de Course délégués aux ES	M. RAYMOND Jean-Pierre Licence n°12215 M. Sage Jacky.....Licence n°
Commissaire Technique responsable	M. FOURCADE Alexandre Licence n°28160
Commissaires Techniques adjoints	M. BATARD Patrick Licence n°146650 M. BUREAU Jean-Raphaël. Licence n°15302
Médecin chef	M. CARPENTIER Dominique & DOMECH Jean Pierre
Chargés des relations avec les concurrents	Mme. JECKER Renée Licence n°11119 Mme MALORON Marie Dominique Licence n°192284 Juges de faits M. ERRERA FlavienLicence n°250449
Chargé des relations avec la presse	M. QUIOC Philippe.....Licence n°_____
Chronométreurs	M. GRENEREAU Jean-PierreLicence n°15324 Mme ZONTA ChristianeLicence n°45048
Classement	Mme DELMOND-DESMOULINS Colette Licence n°48038 M. BERGERON Sylvain Licence n°_50286

1.2P. ELIGIBILITE

Le Rallye **37^{ème} Rallye régional de Sauveterre Vallée de la Lémance** compte pour

- La Coupe de France des Rallyes coefficient 2
- Le Championnat de la Ligue Régionale du sport automobile de Nouvelle Aquitaine Sud
- Challenge de l'ASA Gascogne Agenais
- Challenge des commissaires de la ligue Régionale du sport automobile de Nouvelle Aquitaine Sud

1.3P. VERIFICATIONS

Les équipages engagés recevront, avec leur accusé de réception d'engagement, une convocation pour les vérifications administratives.

ARTICLE 2P. ASSURANCES

Conforme au règlement standard FFSA

ARTICLE 3P. CONCURENTS ET PILOTES

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

3.1P. DEMANDE D'ENGAGEMENT - INSCRIPTIONS

3.1.5P. Toute personne qui désire participer au **37^{ème} Rallye régionale de Sauveterre Vallée de la Lémance**

Doit adresser à : **Ecurie Automobile du Haut Bois**
Chez Mme Baras Hélène
1597 Route de Melis « Gigoutoux »
47500 Cuzorn

Email : hb.ecurie@hotmail.com – Tél : 06.88.50.73.50

Secrétariat du rallye (cachet de la poste faisant foi) la demande d'engagement ci-jointe, dûment complétée, **avant le 02 Septembre 2024 minuit.**

3.1.10P. Le nombre des engagés est fixé à **75** voitures maximum.

3.1.11.1P. Les droits d'engagement sont fixés :

- avec la publicité facultative des organisateurs : **290 €**
- **280€ si un concurrent membre de l'ASA Gascogne Agenais**
- **270€ si les deux concurrents membres de l'ASA Gascogne Agenais** ▪
- sans la publicité facultative des organisateurs : **580 €**

3.1.12P. La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée du montant des droits d'engagement.

ARTICLE 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

4.3P. ASSISTANCE

L'assistance sera autorisée **seulement dans le village de Sauveterre la Lémance**

Sauf Rue de la gare

ARTICLE 5P. IDENTIFICATION DES VOITURES ET PUBLICITE

5.1P IDENTIFICATION DES VOITURES

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

5.2P PUBLICITE

La publicité collective obligatoire et la publicité facultative seront communiquées par un additif remis lors des vérifications administratives.

ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

6.1P. DESCRIPTION

Le 7^{ème} Rallye régional VHC de Sauveterre Vallée de la Lémance représente un parcours de 68,1 km.

Il est divisé en **une** étape et **3** sections.

Il comporte **6** épreuves spéciales d'une longueur totale de **40 km**. Les épreuves spéciales sont : **Fonsalade 7 km X 3 / Lastreille 6,7 km X 3**

L'itinéraire horaire figure dans l'annexe "itinéraire".

6.2P. RECONNAISSANCES

Le nombre de passages en reconnaissance autorisé dans chaque ES est de : **3**.

Les reconnaissances auront lieu aux dates et heures suivantes :

Le dimanche 01 Septembre 2024 de 10h00 à 16h00

Le samedi 07 Septembre de 08h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00, attention à partir de 17h00

reconnaisances des VHRS

Numéro de reconnaissance à l'avant droit sur le pare-brise et à l'arrière au milieu du vitrage OBLIGATOIRE.

6.3P. ROAD BOOK

Les Road Books seront à retirer le **dimanche 01 Septembre** au Bar Tabac « LE TROTTING », Le Bourg, 47500 Sauveterre La Lémance Et le **Samedi 07 Septembre A La Salle des fêtes, 141 Rue de la gare 47500 Sauveterre** Seulement les jours des reconnaissances ; Voir article 6.2P du règlement.

ARTICLE 7 DEROULEMENT DU RALLYE

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

ARTICLE 8P. RECLAMATIONS - APPEL

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

ARTICLE 9P. CLASSEMENTS

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

ARTICLE 10P. PRIX ET COUPES

La remise des prix aura lieu dimanche 08 Septembre à la sortie du parc fermé à la fin du rallye et après validation du classement par le collègue.

Les concurrents seront appelés à se présenter à la sortie du parc fermé avec leurs autos de courses dans l'ordre décroissant de l'arrivée.

Scratch : 1^{er} 400€, le 2^{ème} 300€, le 3^{ème} 250€

Classes

Les classes suivantes seront regroupées :

-En groupe A : A7S avec A7K

-En groupe R : R1 avec R1A et R1B, R2 avec R2B et R2C, R3 avec R3C, R3D et R3T

Classement	Partants	De 1 à 4	De 5 à 9	De 10 à +
1 ^{er}		150€	200€	250€
2 ^{ème}			120€	150€
3 ^{ème}				100€
4 ^{ème}				50€

La prime solitude : Si un seul équipage engagé dans une classe au départ, une prime de 150€ sera attribué à la remise des prix.

Les primes scratch et classe ne sont pas cumulables.

Prix pour les féminines : Equipage 100% féminin, 1^{er} 150€ et un coffret massage et détente en duo, 2^{ème} 100€, 3^{ème} 80€

Les primes pour les équipages 100% féminin sont cumulables avec les primes scratch et classe. Chaque femme à l'arrivée du Rallye se verra remettre une rose lors de la remise des prix.

Toutes les primes en numéraire seront attribuées dans leur intégralité à condition de plus de 80 partants. Entre 60 et 80 partants les primes seront diminuées de 25%, entre 50 et 60 partants les primes seront diminuées de 50% et si moins de 50 partants les primes seront supprimées.

Les chèques correspondant à la remise des prix seront expédiés par courrier à l'adresse indiquée sur l'engagement minimum 48H après le rallye.

Les coupes seront distribuées au minimum aux 3 premiers du scratch et à chaque premier de classe.

Un engagement gratuit pour Sauveterre Vallée de la Lémance 2025 sera offert à un concurrent (même absent à la Remise des Prix) tiré au sort parmi ceux qui ont abandonnés (abandons mécanique ou sortie de route, les mis hors course se seront pas comptabilisés).